

Groupement d'Employeurs BOURIANE ET CAUSSE
Chambre d'Agriculture du LOT
430 Avenue Jean Jaurès
CS 60199
46004 CAHORS

Le : 20/05/2025

Adhérent :

--

CAMPAGNE 2025

Cotisation exceptionnelle

PRESTATION	MONTANT
Cotisation exceptionnelle	50 €

TOTAL	50 €
-------	------

Franchise Base de TVA
Article n° 293.B du code général des Impôts